

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

**Direction régionale et
interdépartementale de l'environnement
et de l'énergie d'Ile-de-France**

Unité territoriale de Seine-et-Marne

Paris, le **29 JUIN 2011**

Affaire suivie par : Christophe SAUSSEAU
Téléphone : 01 64 10 94 03
Mél : christophe.sausseau@developpement-durable.gouv.fr

Référence : E/11- **1184**

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une extension d'un bâtiment existant afin d'augmenter les capacités de production.

SITE CONCERNE :
BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET
BP 21 - RN 105
Route de MONTEREAU
77820 LE-CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL :
BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET
BP 21 - RN 105
Route de MONTEREAU
77820 LE-CHÂTELET-EN-BRIE

REF : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter transmis le 8 mai 2011

P.J : Plan de situation

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR, DE SON PROJET ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. Présentation de la société

La société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET exploite sur la commune du CHÂTELET-EN-BRIE, une usine du secteur agroalimentaire spécialisée dans la fabrication de produits briochés, feuilletés et fourrés. En 2010, la production représentait 16500 tonnes de pâtisseries.

Les installations de la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET sont actuellement réglementées par l'arrêté préfectoral n° 02 DAI 21C 379 du 4 décembre 2002.

L'effectif sur le site représente au total 229 personnes réparties comme suit :

- personnel travaillant à la production (164 personnes),
- personnel travaillant dans les bureaux administratifs (65 personnes).

Le site fonctionne environ 310 jours par an, du lundi au samedi. Les personnes affectées à la production travaillent en 3x8 et les horaires de bureaux sont : 8h30-12h30 / 14h00-18h00.

La société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET est constituée en Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 5 400 000 €, et a réalisé un chiffre d'affaire de 41 098 k€ en 2009.

1.2. Présentation du projet d'extension

Le dossier de demande d'autorisation présenté par la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET est relatif à la construction d'une extension d'un bâtiment existant, situé Route de MONTEREAU, 77820 LE-CHÂTELET-EN-BRIE. Actuellement, l'atelier de production comprend 5 lignes en parallèle. Ce projet d'extension abritera 2 nouvelles lignes de fabrication d'une capacité unitaire de 14 tonnes/jour, d'où une augmentation de la capacité de production de 28 t/j.

La superficie totale de la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET est actuellement de 45 858 m². Avec l'extension prévue, la superficie atteindra 51 464 m², répartis comme suit :

Zone	Situation actuelle	Situation future
Quai d'expédition	3 250 m ²	3 250 m ²
Production	6 927 m ²	10 700 m ²
Quai matières premières	1 429 m ²	1 800 m ²
Bureaux	1 054 m ²	1 560 m ²
Espace vert	7 500 m ²	8 050 m ²
Voirie	25 728 m ²	26 104 m ²
TOTAL SITE	45 858 m²	51 464 m²

S'agissant de la situation administrative et de la nature des activités exercées par la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET, le projet d'extension modifiera principalement les trois rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

Rubriques	Désignation	Régime	Situation actuelle	Situation future
2220-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale	Autorisation	52,05 t/j	80 t/j
2221-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	Autorisation	7,95 t/j	15 t/j
2230-1	Stockage et transformation des produits issus du lait	Autorisation	215 400 l en équivalent-lait	380 000 l en équivalent-lait

1.3. Description de l'environnement du site

L'établissement se situe au sein de la zone Industrielle du CHÂTELET-EN-BRIE, au Sud du centre-bourg. Au titre du PLU, le site est implanté en zone classée Uxb et 1AUX : zones occupées par des constructions à usage d'activités.

Le terrain est bordé :

- au Sud-Ouest et à l'Ouest, par les sociétés HOUSTON, BS INDUSTRIE, REANOT, PROJI SA, APPIA, INTERFLEX, SETTA, MILLET,
- au Nord-Est, par la RD 605,
- à l'Ouest, par la RD 47,
- à l'Est et au Sud, par des terrains agricoles.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 500 m au Nord-Ouest du site.

Le site n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

1.4. Nature et volume des activités

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du Code de l'environnement au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	A, DC, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Seuil de la nomenclature	Volume autorisé
2220-1	A	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes.	Préparation de viennoiseries par cuisson	La quantité de produits entrant étant : 1. supérieure à 10 t/j	80 t/j
2221-1	A	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie.	Cuisson d'œufs intervenants dans la préparation des viennoiseries	La quantité de produits entrant étant : 1. supérieure à 2 t/j	15 t/j
2230-1	A	Réception, stockage, traitement, transformation etc., du ou des produits issus du lait. Equivalences sur les produits entrant dans l'installation : - 1 litre de crème = 8 l équivalent-lait ; - 1 litre de lait écrémé, de sérum, de beurre non concentré = 1 l équivalent-lait ; - 1 litre de lait écrémé, de sérum, de beurre pré-concentré = 6 l équivalent-lait ; - 1 kg de fromage = 10 l équivalent-lait.	Traitement du beurre et de la poudre de lait	La capacité journalière de traitement exprimée en litre de lait ou équivalent-lait étant : 1. supérieure à 70 000 l par jour	380 000 l équivalent-lait
1510-3	DC	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque et des établissements recevant du public.	Stockage en entrepôts couverts des produits et matières	Le volume des entrepôts étant : 3. supérieur ou égal à 5000 m ³ , mais inférieur à 50 000 m ³	23 000 m ³
1136-B	NC	Emploi ou stockage d'ammoniac.	Installation de réfrigération	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation : inférieure à 150 kg	130 kg
1432-2	NC	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.	Stockage de 50 m ³ de Gasoil en réservoir double enveloppe avec détecteur de fuite	Représentant une capacité équivalente totale inférieure à 10 m ³	2 m ³
1435	NC	Station service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou aéronefs.	300 m ³ de Gasoil (2ème catégorie) soit 60 m ³ équivalent	Le volume annuel pour la catégorie de référence distribué étant inférieur à 100 m ³	60 m ³ équivalent
1511	NC	Entrepôts frigorifique.		Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 5000 m ³	1100 m ³
1530	NC	Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés.	Stockage de papiers et cartons d'emballages	Le volume stocké étant inférieur à 1000 m ³	315 m ³

Rubrique	A, DC, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Seuil de la nomenclature	Volume autorisé
2160	NC	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tous produits organique dégageant des poussières inflammables.	Silos de stockage de la farine et du sucre	Le volume total de stockage étant inférieur à 5000 m ³	400 m ³
2910-A	NC	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes.	1 chaudière : 720 kW 1 chaudière : 380 kW au gaz naturel	La puissance thermique maximale de l'installation étant inférieure à 2 MW	1,1 MW
2920	NC	Installations de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques.	1 groupe froid : 312 kW 1 groupe froid : 88 kW 1 secours : 105 kW 1 écailleuse : 18,5 kW 1 sécheur air : 1,9 kW	La puissance absorbée étant inférieure à 10 MW	525,4 kW
2925	NC	Atelier de charge d'accumulateurs.	Atelier	La puissance maximale de courant continu étant inférieure à 50 kW	32 kW

A (autorisation) - DC (déclaration avec contrôle) - NC (installations non classées)

2. ETUDE D'IMPACT

2.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

▪ Hydrologie

Les captages AEP (Alimentation en Eau Potable) les plus proches du site sont : deux captages et 1 puits situés à 1100 m au Nord-Ouest du site. Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection de ces captages.

Un captage à vocation agricole se situe à 1200 m au Nord du site.

Des cours d'eau (rus et ruisseaux) s'écoulent à environ 500 m au Nord (ru des gouffres) et 500 m au Sud (ruisseau des Grands Champs). Ces cours d'eau rejoignent le ru du CHÂTELET, puis la Seine à 4 km au Sud-Ouest du site.

▪ Géologie et hydrogéologie

Les sols sont constitués par la succession des couches suivantes : couche de terre végétale et limons des Plateaux (0 à 3 m), calcaire de Brie (3 à 4 m), argile verte de Romainville (4 à 8,5 m), marnes de Pantin et marnes bleue (8,5 à 20 m), calcaire de Champigny (20 à 47 m).

L'alternance de couches perméables et imperméables détermine plusieurs réservoirs aquifères distincts : oligocène, calcaires éocènes, éocène argilo-sableux. La nappe aquifère contenue dans le second réservoir dite « nappe du calcaire de Champigny » est la plus importante, tant par ses caractéristiques hydrogéologiques que par son extension géographique.

▪ Faune, flore, paysage

Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF, une zone NATURA 2000 ou une ZICO.

La faune à proximité du site y est peu importante.

La ZNIEFF de type 2 la plus proche est « la forêt de Barbeau » et « le bois de saint Denis » situés à environ 2 km au Sud du site.

⇒ Avis sur la description de l'état initial du site

La description de l'état initial du site comprend les informations appropriées afin de situer le projet dans son contexte.

2.2. Evaluation des impacts

▪ **Eau**

La consommation d'eau potable pour l'année 2010 était de 11 590 m³. Les eaux utilisées pour le nettoyage des sols et matériels et les eaux du process (pétrins et étuves) constituent l'essentiel des consommations d'eau de l'usine.

Le site est équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif.

Les eaux industrielles sont prétraités sur le site par une station interne de pré-traitement des effluents avant rejet dans le réseau d'assainissement communal puis la station d'épuration communale du CHÂTELET-EN-BRIE. Une convention spéciale de déversement entre la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET et la communauté de communes de la région du CHÂTELET-EN-BRIE a été signée le 18 novembre 2002. Toutefois, il sera nécessaire de réactualiser cette convention.

Le projet d'extension induira une augmentation des besoins en eaux de l'ordre de 15% environ. Les débits supplémentaires induits par l'extension sont estimés à 3 m³/h. Le débit maximal en entrée de station est actuellement inférieur à 30 m³/h. L'exploitant indique dans son dossier que la station de pré-traitement étant dimensionnée pour 40 m³/h, celle-ci sera capable de traiter les rejets dans la situation future.

Egalement, dans le cadre du projet, les eaux pluviales de ruissellement concerneront une surface d'environ 17300 m² de toitures et 26100 m² de voiries et de parkings. Trois séparateurs d'hydrocarbures traiteront l'ensemble des eaux pluviales avant rejet dans le réseau communal puis dans le ru du CHÂTELET.

Pour l'ensemble des rejets aqueux, un programme de surveillance sera établi.

▪ **Air**

L'exploitant indique que les installations sources de rejets atmosphériques sont :

- les deux chaudières au gaz (production d'eau chaude et chauffage des bâtiments),
- les 5 fours de cuisson des produits,
- les groupes froids,
- les véhicules à moteur thermiques (voitures, camions).

Les rejets atmosphériques des installations de combustion sont canalisés par une cheminée d'évacuation d'une hauteur de 9 mètres. Les chaudières et les fours seront entretenus et contrôlés 2 fois par an par organisme agréé.

▪ **Déchets**

Les déchets seront essentiellement constitués :

- de déchets de pâte crue et cuite (compactés sur le site et valorisés en alimentation porcine),
- de déchets issus du conditionnement des produits (compactés sur le site et revalorisés),
- de déchets issus du traitement des effluents (boues de station, vidange des égouts et des séparateurs hydrocarbures),
- de déchets issus des activités de maintenance (batteries, solvants, huiles, etc.),
- de déchets de papiers (activités administratives).

Des prestataires spécialisés seront chargés de l'enlèvement et du traitement de l'ensemble des déchets produits sur site.

Le projet d'extension devrait conduire à une augmentation de la quantité de déchets produit de l'ordre de 30%, principalement des sous-produits de fabrication valorisés en alimentation animale.

▪ **Trafic routier**

Le trafic, constitué des voitures du personnel et des poids-lourds, est estimé par jour, à 200 véhicules légers (150 actuellement) et 50 camions (43 actuellement).

Le principal axe routier pour accéder au site est le RD 605.

▪ **Bruit**

Les sources de bruit pour ce type d'activité sont les véhicules circulant sur le site et les installations techniques. Le site se situant dans une zone industrielle, le bruit peut émaner également des entreprises environnantes.

Une campagne de mesure des niveaux sonores a été effectuée le 27 mars 2010 par la société DEKRA. Les niveaux de bruit mesurés en limite de propriété respectaient les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

▪ **Paysage**

Le site occupe une superficie de 5 ha. Le contexte paysager dans lequel il s'insère est caractérisé par une zone industrielle et des terrains agricoles.

L'exploitant précise que la conception ainsi que l'aspect des bâtiments industriels respectent les obligations imposées par le règlement du P.L.U de la commune et que l'extension sera de même coloris que l'existant.

▪ **Sol et sous-sol**

L'exploitant indique qu'il n'existe aucun point d'infiltration directe dans le sol lié aux activités et aux installations de l'usine. Tous les stockages de déchets disposent de rétentions.

L'extension sera réalisée sur une dalle en béton et les nouvelles zones de voiries et de parking seront étanches et raccordées aux dispositifs de collecte des eaux pluviales.

▪ **Santé**

Une étude de modélisation des effets sur la santé a été réalisée, elle indique que :

- les émissions de gaz de combustion provenant des chaudières et des fours sont réalisées à grande hauteur,
- les émissions de gaz d'échappement provenant des véhicules circulant sur le site et sur les voies environnantes sont ponctuelles et diffuses. Les vitesses sont limitées à l'intérieur du site et la coupure des moteurs pendant les opérations de chargement et de déchargement est obligatoire.

Compte tenu du degré de risque faible, l'étude conclut que les habitations les plus proches se situant à 500 m du site, le trafic et les activités de la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET ne seront pas de nature à générer des rejets ou des risques susceptibles de porter atteinte à la santé des populations environnantes.

2.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Par rapport aux enjeux présentés ci-dessus et afin de limiter les inconvénients du projet, l'exploitant a prévu de mettre en place les mesures suivantes :

Eau : réduction des consommations par :

- le nettoyage à sec (brossage et aspiration) des moules utilisés pour les pains et les brioches,
- l'utilisation d'urinoirs à détection,
- l'utilisation de robinets à bouton poussoir.

Air : réduction des sources d'émission à l'atmosphère :

- les chaudières et les fours sont contrôlés 2 fois par an par un organisme compétent,
- coupure des moteurs des camions pendant les opérations de chargement et de déchargement,
- ajout d'un additif dans les réservoirs des camions permettant de réduire les émissions de CO₂,

Déchets : 78 % du poids des déchets est revalorisé ou traités :

- les rebuts de fabrication (pâte crue et cuite) sont compactés et valorisés en alimentation animale,
- les déchets issus du conditionnement des produits sont compactés sur le site et revalorisés,
- les déchets issus du traitement des effluents sont collectés et méthanisés (boues de station) ou traités via biodégradation par des plantes (vidange des égouts et des séparateurs d'hydrocarbures).

Energie : réduction des consommations par :

- la mise en place d'interrupteurs temporisés,
- la mise en place d'éclairage à détection,
- la mise en place de variateurs sur les climatiseurs,
- l'augmentation des températures de refroidissement.

3. ETUDE DES DANGERS

3.1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

Sur l'analyse des risques qui a porté sur l'ensemble des installations du site, l'exploitant a identifié les trois scénarios majeurs suivants :

- Incendie : au niveau des stockages de produits finis et des emballages, des stockages de liquides inflammables, des chaudières et fours alimentés au gaz naturel,
- Explosion : au niveau des chaudières et fours alimentés au gaz naturel, des locaux de charge, des silos de stockage, des installations sous-pression,
- Déversement accidentel : au niveau des stockages de carburant, des déchets liquides et produits liquides utilisés pour la maintenance.

Une quantification des effets thermiques a été réalisée en prenant en compte les obstacles et les murs coupe-feu, la modélisation de l'incendie, les effets domino, la représentation des flux thermiques issus des incendies.

Il en résulte que les distances atteintes par les différents flux thermiques sont limitées et ne sortent pas des limites de propriété. Il n'y a donc pas de risque de propagation à des bâtiments extérieurs au site.

3.1.1. Prévention contre les risques naturels

Risque sismique : le département de la SEINE-ET-MARNE est classé en zone de sismicité très faible.

Risque inondation : la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET n'est pas concernée par les risques d'inondations et n'est pas classée en zone inondable.

Risque foudre : en application de l'arrêté du 15 janvier 2008 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées, une analyse du risque foudre a été réalisée en octobre 2010 par la société TEC Foudre. Cette analyse prévoit la mise en conformité de 2 des 3 paratonnerres existants, et la mise en place d'un complément de protection pour le bâtiment de production.

3.1.2. Prévention des explosions

La société BRIOCHE PASQUIER a réalisé un zonage ATEX en 2007. Ces zones sont signalées par un pictogramme réglementaire ATEX.

3.1.3. Défense incendie

La société BRIOCHE PASQUIER est équipée des moyens de lutte contre l'incendie suivants :

- des extincteurs portatifs adaptés aux risques présents,
- 33 RIA (Robinets d'Incendie Armés),
- un système d'extinction automatique à eau (spinklage) alimenté par une réserve de 650 m³,
- deux poteaux incendie d'un débit unitaire de 60 m³,
- un bassin de réserve en eau incendie de 360 m³.

3.1.4. Confinement des eaux incendie

Le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie est actuellement de 360 m³. Lors des travaux d'extension, et afin de pouvoir confiner l'ensemble des eaux incendie sur son site, la société BRIOCHE PASQUIER CHÂTELET s'est engagée à mettre en place un bassin de confinement d'un volume total utile de 2400 m³, avec vannes d'isolement.

3.2. Réduction du risque

L'exploitant a présenté dans son dossier les mesures prévues de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux et de limiter les distances d'effets des phénomènes dangereux (aménagement des stockages, murs et portes coupe-feu, désenfumage, vannes d'isolement et dispositifs de lutte contre l'incendie).

⇒ **Avis sur l'estimation des conséquences de la concrétisation des dangers**

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'environnement.

Les principaux risques associés aux activités exercées ont été modélisés dans l'étude des dangers. Les modélisations montrent que les zones d'effets thermiques restent confinées à l'intérieur des limites de propriété.

4. CONCLUSION

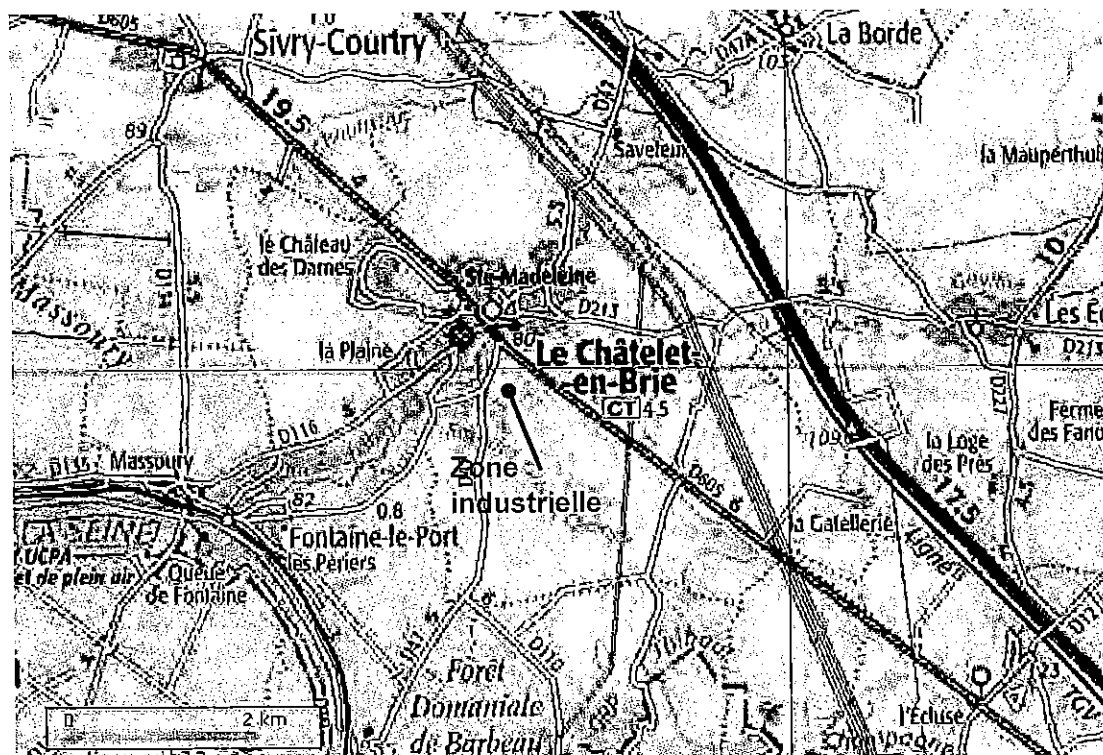
Au vu de l'analyse menée par l'exploitant dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter, l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
 - la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
 - la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,
- sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

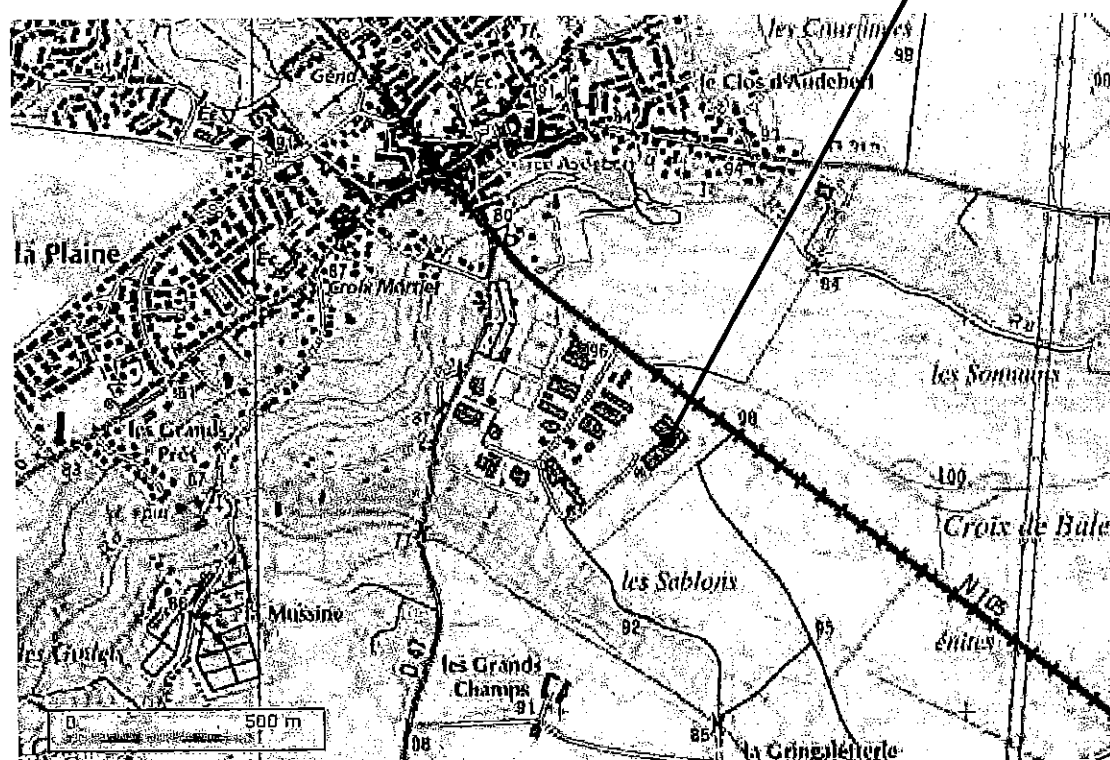
Pour le Préfet de région et par délégation,
Pour le Directeur empêché,
Le Chef de l'unité territoriale
de Seine-et-Marne,



Claude POINSOT



Société PASQUIER



Extraits de carte IGN (Source Géoportail)

Briche PASQUIER Châtelet	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Ref : CD-10-049
77 – Le Châtelet en Brie	Pièce 4 – Etude d'impact sur l'environnement	Avril 2011

